



Mon patron m'oblige à poser des congés en même temps que les sien

Par **Mymy26**, le **17/05/2011** à **18:59**

Bonjour,

Je travaille dans le secteur de l'hotellerie restauration et je souhaiterais savoir si mon patron peut m'imposer des congés en cas de fermeture de l'etablissement et si oui combien de jours peuvent être pris ainsi.

Merci d'avance de vos réponses !

Mymy26

Par **conseiller du salarié**, le **17/05/2011** à **21:48**

Bonjour Mymy,

Oui, votre employeur le peut ; en effet selon l'art L3141-13 du Code du travail, celui-ci est libre de fixer la période des congés entre le 1er mai et le 31 octobre.

Vous pouvez cependant consulter votre convention collective pour voir si elle apporte certaines précisions différentess.